



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 24356

Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur la nécessité d'activer la rénovation des radars des centres régionaux de surveillance et de sauvetage (CROSS). En effet, mis en place il y a vingt-cinq ans après le naufrage de l'Amoco Cadiz, ils se révèlent aujourd'hui inadaptés pour assurer un suivi optimal des navires le long de nos côtes, notamment du fait de leur vétusté et de leur portée limitée. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière et lui demande s'il entend planifier les moyens financiers nécessaires à l'élaboration d'un tel programme, compte tenu de l'importance prévisible des investissements.

Texte de la réponse

La sécurité maritime est au coeur des préoccupations du Gouvernement et rappelée lors d'une communication au conseil des ministres du 12 novembre 2003. Les centres régionaux de surveillance et de sauvetage (CROSS) contribuent directement à sa mise en oeuvre opérationnelle par leur activité de surveillance du trafic grâce à leurs radars à longue portée. Ces radars, installés voici une vingtaine d'années, doivent effectivement être modernisés. Cette opération s'inscrit dans le cadre plus général d'un plan de modernisation : l'étude sur les flux du trafic maritime en Manche a montré la nécessité d'étendre la couverture à l'ouest des îles Anglo-Normandes et de la pointe du Raz, et d'établir des connexions avec les radars étrangers dans le Pas-de-Calais. De plus, d'autres projets concourent également à une meilleure surveillance du trafic maritime : couverture des côtes par le système Automatic Identification System (AIS), système d'information Trafic 2000. L'étude préliminaire du programme de rénovation des équipements radars actuels des CROSS a été lancée en 2000 et s'est poursuivie par un programme d'équipement fin 2001. Les années 2002 et 2003 ont été consacrées à la préparation et au lancement de l'appel d'offres pour les radars des CROSS qui sera publié en 2004. Les crédits consacrés à la sécurité maritime ont été préservés. Cette opération de renouvellement des radars étant prioritaire, elle recevra au fur et à mesure de ses besoins les crédits correspondants.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24356

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6896

Réponse publiée le : 27 janvier 2004, page 731